



Scoop du SIIEQ

Octobre 2016

**Une force régionale,
une puissance nationale**

Le grain de sel de la présidente

**24 au 28 octobre 2016
Semaine des inhalothérapeutes**



La profession d'inhalothérapeute s'élargit dans plusieurs domaines : les soins à domicile, maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC), apnée du sommeil, etc., sans compter la place importante qu'ils ont au bloc opératoire et soins critiques.

L'inhalothérapie est une profession jeune et en pleine expansion et nous voulons profiter de cette occasion pour souhaiter à tous les inhalothérapeutes une belle semaine qui nous permettra à tous de reconnaître la valeur de votre profession.

Nous tenons à vous féliciter pour l'intérêt et tout le coeur que vous mettez à chaque jour à soigner notre population.

Syndicalement!
Micheline Barriault, présidente



Semaine de l'inhalothérapeute

du 23 au 29 octobre



*Fière de vous compter
parmi ses membres*



Fédération
de la Santé
du Québec



Les impacts de la loi 10

Quotidiennement, aux quatre coins de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent, nous pouvons observer les impacts majeurs de la réforme Barrette sur les soins de santé.



En effet, les coupures à coup de dizaines de millions frappent fort sur la qualité des services ainsi que sur nos membres. Le personnel est souvent en sous-effectifs sur les unités suite à des coupures massives de postes.

Pour tenter d'assurer une sécurité et une qualité de soins, vous tentez de prendre les bouchées doubles. Ceci n'est pas sans conséquence; l'épuisement des membres est palpable. Sur ce fait, dans notre syndicat, l'assurance-salaire est en augmentation. Depuis plus d'un an

maintenant, nous dénonçons les coupures de postes et l'alourdissement de la tâche des professionnels de la santé. De plus, l'augmentation de situations dangereuses ainsi que la diminution d'accessibilité aux soins nous ont poussé à produire un dossier sur ces situations problématiques inacceptables. Ce dossier démontrant clairement le mauvais état de santé du réseau en Gaspésie. Certains s'en rappelleront, ce dossier avait été déposé à la partie patronale le 21 avril dernier avec une fin de non recevoir. Nous n'en sommes pas restés là. Une plainte au Protecteur du citoyen a été déposée en juin dernier. Le Protecteur nous avisait que notre plainte était alors prise très au sérieux. De ce fait, témoignant de la crédibilité de notre plainte, le Protecteur du citoyen, dès septembre, était en enquête dans les établissements du territoire gaspésien. Nous attendons impatiemment le rapport d'enquête. Soyez assuré que nous suivons ce dossier et que nous évaluerons certainement le résultat et les gestes à poser à la suite de ce rapport.

Le Bas-Saint-Laurent n'est pas en reste. Les coupures ont aussi des impacts importants sur la qualité des services et la sécurité des soins.

Des interventions sont faites au niveau du conseil d'administration. Nous avons d'ailleurs réussi à faire mettre en place un comité au centre hospitalier de Matane qui évaluera l'impact des coupures de postes à l'urgence-soins intensifs.

Nous ne lâcherons jamais. Nous poursuivons notre lutte pour le maintien de services accessibles dans nos régions. Nous y avons droit, c'est notre mandat comme syndicat!

Loi 10 – Les étapes se poursuivent!

À la suite de l'échéancier qui vous a été présenté en septembre dernier concernant la loi 10, voici où nous en sommes pour la période d'octobre 2016.

3 octobre au 23 octobre 2016

Période obligatoire pour l'affichage des listes de membres.

IMPORTANT

Durant cette période, la liste de tous les membres par catégorie qui recevront un bulletin de vote **doit être affichée, et ce, jusqu'au 23 octobre 2016**. Il se pourrait qu'elle soit disponible en fichier électronique, selon les pratiques de l'employeur, ou affichée format papier dans un endroit accessible à tous. Il est important que l'accès à cette liste soit facile pour nos membres et si vous avez de la difficulté à y accéder, **veuillez nous informer rapidement vu le court délai**.

Si vous ne retrouvez pas votre nom sur la liste qui se doit d'être par ordre alphabétique, vous devez immédiatement aviser le SIIIEQ-CSQ et l'employeur afin d'ajouter votre nom en prenant soin de donner également vos nouvelles coordonnées, s'il y a lieu.

RAPPELEZ-VOUS, LE VOTE SERA POSTAL ET VOTRE ADRESSE DOIT ÊTRE LA BONNE ET CELLE OÙ VOUS RECEVREZ LE BULLETIN DE VOTE!

Pour être bien informé

Surveillez la campagne publicitaire TVA, Radio-Canada et V qui a débuté le 19 septembre.

Le SIIIEQ sur Facebook et Instagram

Page Facebook officielle – SIIIEQ

Vous y trouverez les informations et les activités de notre syndicat, de notre fédération et notre centrale. Si ce n'est pas déjà fait, aimez la page.

Groupe Facebook dédié aux membres – SIIIEQ-CSQ, mon syndicat a de l'impact ici
Pour y adhérer, vous devez faire une demande afin de rejoindre le groupe privé qui est destiné aux membres seulement.

Site web - siiieq.lacsq.org

Des mises à jour sont faites régulièrement. Vous pouvez y retrouver toutes les publications, faits saillants et coordonnées du syndicat.

**« Moi, je vote
pour le SIIIEQ-CSQ,
un syndicat
qui a de
l'impact ici. »**



Loi 10 – Sachez qu’il faut demeurer vigilant!

Oui, les effets de la loi 10 se poursuivent dans nos milieux et le SIIIEQ-CSQ continue de dénoncer les problèmes créés par cette loi. Le SIIIEQ intervient autant auprès des médias que des employeurs.

Même si le SIIIEQ est vigilant et proactif, nous avons besoin de votre participation pour nous informer régulièrement de ce que vous vivez dans vos établissements et de ce que vous entendez. Nous serons là pour réagir, vous appuyez et défendre vos intérêts.

Évidemment, il est possible que d'autres organisations tentent à ce moment-ci de vous approcher et de vous vendre du rêve! Sachez bien vous informer auprès des différents outils du SIIIEQ-CSQ afin de bien peser le pour et le contre des affirmations pouvant provenir des autres organisations.

Le SIIIEQ-CSQ est le syndicat qui a le plus d'impact dans notre région! Nous sommes fiers de vous! Nous continuerons tous ensemble à nous battre contre les effets négatifs de la loi 10.



**VIOLENCE
AU TRAVAIL**

**FORMATION EN SANTÉ
ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

HORAIRE ET LIEUX DES FORMATIONS

1^{er} novembre	Maria	Chalet de ski de fond (433, Rang 2)	8 h 30 à 10 h 30 ou 16 h 30 à 18 h 30
2 novembre	Paspébiac	Hôtel La Maison Blanche	8 h 30 à 10 h 30 ou 16 h 30 à 18 h 30
3 novembre	Chandler	Motel Fraser	8 h 30 à 10 h 30 ou 16 h 30 à 18 h 30
7 novembre	Sainte-Anne-des-Monts	Hôtel et cie	8 h 30 à 10 h 30 ou 16 h 30 à 18 h 30
8 novembre	Gaspé	Hôtel des Commandants	8 h 30 à 10 h 30 ou 16 h 30 à 18 h 30
9 novembre	Grande-Vallée	CLSC (salle 227)	16 h 00 à 18 h 30
10 novembre	Matapédia	CHSLD	16 h 00 à 18 h 00
14 novembre	Sainte-Flavie	Le Gaspésiana	8 h 30 à 10 h 30 ou 16 h 30 à 18 h 30
15 novembre	Amqui	Sélectôtel	8 h 30 à 10 h 30 ou 16 h 30 à 18 h 30
16 novembre	Rimouski	Hôtel Rimouski	8 h 30 à 10 h 30 ou 17 h à 19 h 00
17 novembre	Matane	Riôtel Matane	8 h 30 à 10 h 30 ou 16 h 30 à 18 h 30

Une formation exclusive à l'intention de **TOUTES les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de la région.**

- Attestation de participation
- Formation gratuite et reconnue
- Durée : 2 heures
- Aucune inscription requise